ART. 8 N° 192

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 192

présenté par Mme Buis

ARTICLE 8

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« relevant de la lutte contre la précarité énergétique »

les mots:

« mentionnés au deuxième alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.